



togomatin

TOGOMATIN - N° 158 DU 06 FEVRIER 2017 / PRIX : 250 FCFA



CAN 2017

Le Cameroun, champion d'Afrique

► Les Lions Indomptables domptent la malédiction

« Je pense que dans cette salle personne n'aurait mis un centime sur nous, et c'est bien dommage, parce qu'il aurait gagné peut-être », déclarait le capitaine Benjamin Moukandjo en conférence de presse hier. Et voilà que le rêve se transforme en réalité. Les Lions indomptables du Cameroun...

P 2

HOMMAGE



De Pya à Paris... Même émotion !

Il y a 12 ans, disparaissait le président Gnassingbé Eyadema. Une veillée de prière s'est déroulée samedi soir à Pya, son village natal en présence de Faure Gnassingbé, du Premier ministre, du président de l'Assemblée nationale, des membres du gouvernement et de la famille. Dimanche, après un dépôt de gerbe sur le tombeau familial, un office œcuménique a eu lieu sur l'esplanade du Palais des congrès de Kara...

P 3

Violences sexuelles Actes, conséquences et recours

PP 6&7

POLITIQUE

Opposition Vers une union entre le « groupe des six » et l'ANC ?



P 3

FINANCES

Le Togo émet un nouveau bon



P 5

EDITORIAL

La presse togolaise en sursis

La presse togolaise traverse une mauvaise passe. Sérieuses menaces de fermeture de la télévision Lcf, des radios city Fm, la voix de Vo, Dawul, et Badou. Cinq organes audiovisuels ayant occupé et façonné le paysage médiatique voire l'opinion de notre pays, voient ainsi planer au-dessus de leur tête, l'épée de Damoclès de la fermeture. Cinq médias « chauds », fermés en même temps, si cela advenait, ce serait une sérieuse menace sur la liberté de la presse, voire d'expression et de la pensée.

En effet, au cours d'une conférence la semaine dernière, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) n'a pas caché son intention de passer à la vitesse...

P 3

tm SOMMAIRE



Angola /
Présidentielle
2018
**Eduardo Dos
Santos se
retire**

P 4



Sommet Afrique-
Israël à Lomé
**Une cinquantaine
d'entreprises
israéliennes
s'annoncent**

P 5



Littérature
**La seconde œuvre
de Gbati Gmadjom
dédiée**

P 9



CHAN 2018 /
Tirage au sort
**Le Togo joue les
éliminatoires en
juillet**

P 10



Mesures de la HAAC
**Bientôt, fini
les affichages
publicitaires
anarchiques**

P 11



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_ LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : +228 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Mson de la Presse: Casier N° 53

Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3^e Mson avant
Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Comité de rédaction :
Carlos Amevor
Françoise Dasilva
Freda Sefiamor
Rachidou Zakari
Alexandre Wémima
Elom Hounkpati

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Chargée d'affaires:
Dédé Babanawo

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: RAD-GRAPHIC

Distribution :
Togomatin marketing

Tirages : (2000 exemplaires)

Nation

CAN 2017

Le Cameroun, champion d'Afrique

Les Lions Indomptables domptent la malédiction

« Je pense que dans cette salle personne n'aurait mis un centime sur nous, et c'est bien dommage, parce qu'il aurait gagné peut-être », déclarait le capitaine Benjamin MOUKANDJO en conférence de presse hier. Et voilà que le rêve se transforme en réalité. Les LIONS INDOMPTABLES DU CAMEROUN sont champions d'Afrique 2017. La fin d'une malédiction. L'explosion d'une nouvelle génération.

Pourtant, quand LES PHARAONS ouvrent le score à la 24^{ème} minute, ce sont les fantômes des déceptions des temps lointains qui ressurgissent avec l'Égypte dont la tradition est devenue d'arracher la crinière des LIONS INDOMPTABLES à la CAN depuis le 4 mars 1984 en phase de poules, 1986, 2006 et 2008 en finale, 2010 en quart de finale.

Mais LES LIONS INDOMPTABLES, blessés et timorés en première mi-temps, ont brisé le signe indien avec une rage indescriptible à la deuxième mi-temps. D'abord une tête imparable de Nicolas NKOULOU entré en cours de jeu qui égalise et qui a régné comme ministre de la Défense. Puis, un but historique et indescriptible du virevoltant Vincent ABOUBAKAR qui offre le but de la victoire.



Les Lions Indomptables

Il a fallu 25 matchs de CAN pour voir une défaite des PHARAONS à la CAN. Il a fallu attendre 15 ans pour voir LES LIONS remporter leur cinquième CAN. Il a fallu être absent des CAN 2012, 2013 et dernier en 2015 pour que le Cameroun redevienne premier sur le continent africain. Comme le dit un proverbe africain : « après le jeûne vient le dîner ».

J. REMY NGONO

Tchaoudjo

Valorisation de l'énergie solaire

30 professeurs des établissements scolaires d'enseignement techniques et de la formation professionnelle des régions de la Centrale, de la Kara et des Savanes ont été formés sur l'installation, l'exploitation et la maintenance des équipements photovoltaïques du 1er au 3 à Sokodé. Cette formation vise à initier les enseignants en énergie solaire en vue de les doter de compétences nécessaires, et de leur permettre de s'approprier le programme et du contenu d'enseignement de l'énergie solaire au profit des élèves. A travers cet atelier, le ministère en charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle entend mettre sur le marché des énergies propres, des techniciens compétents capables d'assurer l'installation et la maintenance des équipements solaires photovoltaïques.

Doufelgou

Les enfants désormais sécurisés

Une cérémonie d'installation des membres du comité cantonal de cadre de concertation pour la protection de l'enfant du canton d'Alloum s'est déroulée le 31 janvier dans la préfecture de Doufelgou.

Le bureau est composé de 7 membres et est présidé par M. Moudoukou Harime. Il est élu pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois. Ce comité travaillera au nom du ministère de l'Action sociale et de l'ONG Bornefonden dans les localités pour défendre et protéger les droits des enfants victimes des actes de violences. Il aura pour mission de créer dans les localités un environnement propice à éduquer les populations pour un changement de comportement et de la mentalité favorables au développement harmonieux et à l'épanouissement de l'enfant.

Kloto / Sanitaire

Appui à l'éducation à Kouma Konda

L'association « Baza-Baza » section Togo a doté l'Ecole Primaire Publique (EPP) de Kouma Konda située à 10 km au nord-ouest de Kpalimé, d'un bloc latrine de huit cabines et d'une latrine publique. Les bijoux ont été réceptionnés le 31 janvier dernier dans ladite localité. Ces latrines sont adaptées au milieu du fait qu'elles sont construites de manière qu'elles peuvent être curées pour fournir de l'engrais organiques aux agriculteurs en vue de rendre fertiles les sols cultivables.

Selon les donateurs, ces réalisations se situent dans le cadre de leurs activités d'appui à l'éducation scolaire dans la préfecture. Il s'agit d'accompagner les efforts du gouvernement togolais dans son Projet de Développement Communautaire (PDC PLUS) lancé depuis 2016.

Kozah / Engagement citoyen

Bilan des activités du volontariat

Il a été effectué le 1er février à Kara le point des activités des jeunes volontaires d'engagement citoyen. La cérémonie a été couplée avec la visite de trois sites de travail. Les sites de désherbage du palais de congrès de Kara et de l'ouverture de la piste d'Adabawéré et celui de curage des caniveaux du rond-point de Tomdè ont été visités à cet effet. A travers cette rencontre les autorités locales entendent montrer leur adhésion à l'initiative du ministère en charge du développement à la base.

Pour l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB) il s'agit de faire le suivi des activités des jeunes volontaires et d'explorer des perspectives pour la suite de l'action entamée par ces jeunes.

Kloto/ Santé

Evaluation des activités 2016

Les acteurs impliqués dans le processus de la santé de la préfecture de Kloto ont passé en revue les activités 2016 du district sanitaire et la planification de 2017 du 1er au 03 février 2017.

Cette initiative qui vise à déterminer l'état sanitaire de la préfecture a permis aux participants de se pencher sur l'analyse des résultats menés par les différents programmes, les formations sanitaires et les ONG. Les points à améliorer et les contraintes liées à la mise en œuvre des activités ont été identifiés. Des approches de solutions et des recommandations sont formulées à cet effet. Les participants ont suivi les rapports du monitoring du 2^{ème} semestre 2016, des exposés sur l'harmonisation des données du district, la correction des données du district.

Binah

Une mosquée inaugurée à Pagouda

Les fidèles d'Allah de Pagouda disposent désormais d'une grande mosquée centrale. Le joyau a été inauguré le 27 janvier dernier lors d'une cérémonie solennelle présidée par le préfet de la Binah, Ataba Abalounorou. Cette nouvelle mosquée érigée sur une superficie de 375 m2 pour une capacité de 1050 places a été financée par des Saoudiens en partenariat l'Association de l'Initiation du Coran et de la Sunna du Togo (AICS-Togo).

L'association a financé la construction de 30 mosquées, de 10 forages à motricité électrique et humaine, de 30 logements pour les oulémas, 3 orphelinats et mis à la disposition des oulémas une quinzaine de motos. Elle assiste aussi financièrement les personnes démunies.

Rassemblés par Elom H.

...supérieure et ce dans l'esprit de préserver le secteur des dérives suicidaires, pourtant prises en compte par la déontologie et les règles du métier dans l'intérêt du vivre ensemble.

Ainsi, ces organes seront obligés, en raison du manque de flexibilité, de souplesse - pas de mollesse - de l'instance supérieure du domaine, de supprimer des emplois ou de mettre fin à leur aventure dans certains cas. Pour l'ensemble de la presse, la situation commence à devenir compliquée, aussi bien pour les journaux imprimés, en ligne et autres,

qui voient leurs espaces d'expression, de liberté se rétrécir gravement. Considérée dans le monde comme un des leviers de la démocratie, la presse au Togo est menacée dans son essence et son existence. Puisque l'interaction et la complémentarité entre l'audiovisuel, l'imprimé et le numérique aujourd'hui ne sont plus à démontrer. Il suffit de tenir compte du temps de débat que la presse imprimée et en ligne occupent souvent dans l'espace médiatique audiovisuel.

S'ils ont résisté pendant longtemps aux pressions du pouvoir, ces médias menacés de fermeture, risquent de

ne pas sortir indemnes de cette crise qui va en s'aggravant. Et la sortie de la HAAC, avec son ton ferme de la dernière fois en est une belle preuve. La liberté de la presse et le droit du citoyen à l'information sont alors menacés.

Et devant cette situation, aucune solution n'est proposée pour soutenir les médias dans cette épreuve. L'attitude la plus sage, à notre humble avis dans cette crise, serait de se fier aux points flexibles de la Loi - elle est certes, toujours dure - et de trouver des terrains d'entente.

Outre, ce problème de menaces,

les médias togolais faisaient déjà face à la rareté de la publicité et parfois au fléchissement des recettes publicitaires, à la faiblesse de l'aide de l'Etat, etc.

Dans ces conditions, un tel problème de menace de fermeture risque de les asphyxier encore et de leur saper le moral. Sans doute, une des raisons pour lesquelles les organisations de presse et tous les journalistes togolais, comme un seul homme, se mobilisent et appellent la HAAC à revoir le bâton tout en gardant la carotte !

Dieudonné Korolakina

De Pya à Paris... Même émotion !

Il y a 12 ans, disparaissait le président Gnassingbé Eyadema. Une veillée de prière s'est déroulée samedi soir à Pya, son village natal en présence de Faure Gnassingbé, du Premier ministre, du président de l'Assemblée nationale, des membres du gouvernement et de la famille. Dimanche, après un dépôt de gerbe sur le tombeau familial, un office œcuménique a eu lieu sur l'esplanade du Palais des congrès de Kara. Alors qu'à Pya, une messe de requiem à Paris.



Feu président
Gnassingbé
Eyadema

En ce 5 février 2005 en fin d'après-midi, les Togolais apprennent incrédules la nouvelle : Gnassingbé Eyadema est décédé. Au pouvoir depuis 1967, le 'vieux' se confond avec l'histoire

de son pays. Sa disparition semble donc inconcevable. Et pourtant, les premiers communiqués officiels diffusés à Lomé et les messages de condoléances émanant de leaders étrangers ne laissent guère planer de doute la réalité du décès.

Le Togo, qui célèbre ce dimanche dans le recueillement et l'émotion le XIIe anniversaire de sa mort, est une occasion solennelle de prier pour la mémoire du disparu et d'inspirer à toutes les générations le souffle de ce grand bâtisseur.

Ceux qui l'ont aimé, soutenu politiquement ou combattu reconnaissent en lui une personnalité étonnante et attachante, un charisme évident et une vision pour son pays et pour l'Afrique. Nul ne peut nier que le Togo moderne doit beaucoup à cet homme singulier.

Il a donné à son pays des structures d'Etat solides qui ont résisté aux tempêtes. Le Togo est demeuré à l'abri des violences, de l'instabilité, des rivalités ethniques et religieuses. Le régime s'est transformé au rythme de la société environnante et est notamment passé du parti unique au multipartisme, de l'autocratie à la démocratie

Comme en son temps pour le général de Gaulle il a été reproché à Gnassingbé Eyadema d'avoir une vision autoritaire du pouvoir.

En réalité, il a construit les fondations d'un état moderne avec une administration solide et efficace, une armée disciplinée et compétente, un développement économique signalé.

Dans l'éternel balancier entre la sécurité et la liberté il a fixé le curseur à des niveaux adaptés aux exigences de l'époque.

Et ce serait une singulière bévue que d'apprécier ce régime d'hier avec les yeux d'aujourd'hui.

A Paris...

Une foule nombreuse composée de Togolais et d'amis du Togo assistait à cet hommage. On reconnaissait dans l'assistance Ibrahima Memounatou, la vice-présidente de l'Assemblée nationale, Sambiani Lare, le représentant du Togo à l'UNESCO et à la Francophonie, Nicolas Babina, le président du Bureau d'UNIR en France et l'épouse de l'ambassadeur du Togo à Paris. La messe a été célébrée par le père Albert Kaboré.

republicoftogo

Opposition

Vers une union entre le « groupe des six » et l'ANC ?

Forcés par des circonstances, des partis de l'opposition togolaise semblent opter pour un regroupement politique afin de faire front pour mener leur bataille politique. Dans cet esprit, l'on tend vers une collaboration entre le groupe des six partis politiques et l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC).

Le groupe des six qui comprend les partis comme les FDR, Les Démocrates, Le Togo autrement, l'ADDI, le MCD et le Parti des Togolais se sont regroupés en mi-janvier dernier pour fédérer leurs actions. Plusieurs observateurs s'interrogent sur la relation que pourraient entretenir ce groupement et les formations existantes, notamment le CAP 2015 ou plus particulièrement avec l'Alliance nationale pour le changement (ANC).

Selon le contenu d'une correspondance que Jean-Pierre Fabre a envoyée à ses camarades de lutte unis dans le groupe des six, il y a possibilité que leur regroupement et l'ANC travaillent ensemble pour provoquer l'alternance politique.

Dans le courrier, le chef de file de l'opposition a exprimé sa disponibilité à œuvrer ensemble avec les autres forces politiques qui veulent le changement.

Rappelons que les objectifs de ces six partis sont : la limitation du mandat présidentiel à 5 ans renouvelable une seule fois, la décentralisation, la présidentielle et les législatives au suffrage universel direct avec le mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours, un nouveau découpage électoral, la recomposition des membres des institutions chargées d'organiser et de gérer les élections...

Si cette union arrive à se concrétiser et que les uns et les autres arrivaient à mettre en avant l'intérêt supérieur



Des leaders de l'opposition

de la nation, l'on pourra parier que les jours à venir donneront un nouveau visage aux forces politiques en présence dans le pays. Et de ce point de vue,

serait-on tenté de dire que l'on s'achemine vers un bipartisme ? Trop tôt pour répondre mais laissons le temps au temps.

TM



International

USA / Loi anti-immigration Trump face à la justice

Avec la vague d'indignation soulevée par le décret « anti-immigration » et qui a ciblé certains pays africains et du Moyen-Orient, la justice américaine vient de poser le premier obstacle aux multiples décrets de l'administration Trump. Une sérieuse déconvenue que l'administration Trump espère contourner.



Bob Ferguson, le Procureur général de Washington

Depuis son arrivée à la Maison blanche, le président des Etats-Unis Donald Trump a multiplié les décrets, les uns annulant plusieurs décisions de l'administration Obama, les autres mettant en place sa

stratégie de confinement du territoire américain vis-à-vis du terrorisme ambiant. Mais c'est sans compter la justice de son pays qui a estimé, vendredi dernier que le décret violait la Constitution américaine.

A l'origine de ce blocus, une plainte du Procureur général de l'Etat de Washington déposée le 30 janvier dernier. En effet, le Procureur général Bob Ferguson estime dans sa plainte que la mesure cible spécifiquement les ressortissants de confession musulmane et qu'elle est donc contraire à la Constitution qui interdit ce type de discrimination. C'est en attendant que cette plainte soit examinée que le juge James Robart a pris sa décision ce vendredi 3 février 2017 qui s'étend donc à l'ensemble du territoire national.

« Scandaleux », estime la Maison blanche vis-à-vis de cette décision qui pour elle est juste et appropriée, car elle vise à assurer la sécurité des citoyens américains. Du reste, elle promet de riposter. Ainsi, selon un communiqué de la Maison blanche, « le

ministre de la Justice entend déposer une injonction d'urgence pour faire appliquer le décret et annuler la décision du juge Robart. Mais il faut souligner qu'un autre juge fédéral de Boston, a pris une décision inverse dans la même journée du vendredi, estimant que le décret signé par Donald Trump ne mentionne nulle part des « pays musulmans », refusant de prendre en compte les déclarations passées de M. Trump.

Une bataille juridique s'est ainsi ouverte et elle risque d'arriver au niveau de la Cour suprême. Et même si ce n'est pas la première fois, celle-ci aura la particularité de soulever la pression des foules et de la communauté internationale, ce qui n'était pas le cas en 2015 lorsqu'un juge fédéral du Texas, saisi par des Etats contrôlés par le Parti républicain, avait ainsi bloqué une décision du président Barack Obama de régulariser temporairement des millions de sans-papiers présents de longue date aux Etats-Unis.

Alexandre Wémima

RDC / Décès de Tshisekedi Les impacts sur le dialogue politique

Avant sa disparition le 02 février 2017, l'opposant congolais Etienne Tshisekedi a participé au processus de transition sous l'égide des évêques après le maintien au pouvoir du président Joseph Kabila. Les discussions sont d'ailleurs toujours en cours et sont assez laborieuses. La mort de l'opposant va-t-elle avoir un impact sur ce dialogue politique ?



Etienne Tshisekedi de la RDC

Avec la disparition d'Etienne Tshisekedi, c'est sans conteste une figure clef du dialogue qui disparaît. Un personnage qui du fait de cette stature d'opposant historique arrivait à la fois à faire contrepoids au pouvoir, mais aussi à imposer son point de vue, à faire consensus dans les rangs de l'opposition divisée.

Preuve de cette stature, en décembre, c'est la participation de l'UDPS qui permet à l'Eglise catholique de relancer le dialogue avec le pouvoir. C'est le président de l'UDPS, Etienne Tshisekedi qui obtient un poste taillé sur mesure : celui de président du Conseil national de suivi de l'accord. Enfin, c'est à lui, encore, en interne qu'on demandait de choisir le nom du futur Premier ministre issu de cet accord.

Dès mercredi, le secrétaire général adjoint de la Cenco, l'abbé Donatien Nshole, ne cachait pas une certaine inquiétude, appelant la classe politique congolaise à considérer l'accord du 31 décembre comme le testament politique du « Tshi ». Un testament

dont chacun dans le pouvoir comme dans l'opposition se devrait selon lui d'être désormais le garant. Le Tshi que l'on disait intransigent c'est vrai, mais dont l'immense popularité faisait une figure incontournable de ce dialogue. En décembre, c'est seulement lorsque son parti l'UDPS accepte de participer que l'église peut relancer le processus alors au point mort. Et ce n'est pas pour rien si c'est lui qui avait été choisi pour diriger le Conseil national de suivi de l'accord du 31 décembre dernier.

Mort à un moment crucial

Qui va le remplacer à la tête de ce comité de suivi ? Pour le chercheur Chris Berwouts, nul doute que son décès va redessiner les rapports de force au sein de l'opposition et entre majorité et pouvoir. Dans quel sens ? Difficile à dire à ce stade ? Beaucoup dépendra sans doute de la capacité de son propre parti, l'UDPS à surmonter ses divisions, le plus ancien parti d'opposition et le seul à avoir une véritable assise nationale et des relais dans presque tout le pays.

Un triumvirat de vice-président existe déjà, mais parviendront-ils à se mettre d'accord ? Enfin, comment obtenir un consensus sur la nomination du Premier ministre ? Toutes ces questions restent posées et ne vont pas accélérer les négociations qui sont déjà laborieuses. L'Eglise catholique, médiatrice de ces discussions, l'admet elle aussi : Etienne Tshisekedi est mort à un moment crucial de l'histoire de son pays.

La finalisation et l'application de ce compromis politique pour qu'il permette d'organiser une présidentielle à la fin de l'année, c'est donc l'un des enjeux de l'après-Tshisekedi.

Rfi.fr

Angola / Présidentielle 2018 Eduardo Dos Santos se retire

Le président Angolais José Eduardo Dos Santos a annoncé publiquement qu'il ne briguera plus un nouveau mandat aux prochaines législatives prévues en 2018. Sa succession ne sera pas assurée par son fils, mais son actuel ministre de la défense. Mais la question qui se pose est celle de savoir, que fera-t-il après cette retraite ?



Le président Angolais Eduardo dos Santos

Certains analystes estiment qu'il s'agit d'une retraite politique due à son état de santé. Pour d'autres, ce serait plutôt une retraite « stratégique », une retraite pour mieux contrôler le pays à long terme. Mais personne n'y voit l'expression d'un président autoritaire animé par un esprit révolutionnaire et démocrate. Soit !

Mais ce qui est sûr, l'âge avancé, la longévité de ce président ainsi que le désir de rompre avec les intentions de succession dynastique qu'on lui prête, sont des éléments à prendre en compte dans les explications de ce retrait. Longtemps soupçonné de vouloir se faire remplacer à la tête du pays par l'un de ses fils, le président José dos Santos ne serait-il pas en train de faire mentir à ses détracteurs sur ces intentions ? N'aurait-il pas choisi tout simplement la voie de la raison et de la démocratie en voulant se retirer de la vie politique de son pays ?

Du reste, le retrait du président José Santos aux prochaines élections s'apparente plus à l'explication stratégique annoncée par certains analystes politiques. Car aujourd'hui, l'homme est assuré des soutiens de sa fille Isabel dos Santos, qui contrôle la Compagnie nationale pétrolière du pays, son fils José Filomeno, à la tête du Fonds souverain angolais et de plusieurs de ses collaborateurs à la tête des entreprises et sociétés du pays.

A l'ombre, José Dos Santos aura la latitude de contrôler paisiblement le pays puisqu'il gardera le contrôle du parti, le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) au pouvoir depuis 1975. Et le Ministre de la défense qui le remplacera ne sera que le pion que Santos pourra déplacer à sa guise au moment de la transition et des grandes décisions du pays.

Alexandre Wémim



Côte d'Ivoire / Agriculture

Près de 50 % du cacao certifié serait frauduleux

Dans un article publié sur leur site d'information, nos confrères du magazine panafricain Jeune Afrique révèlent une information selon laquelle la filière cacao ivoirienne est envahie par la fraude à la certification.



Déchargement d'une cargaison de cacao

« Grâce à la certification, les coopératives de planteurs, tenues de respecter un cahier des charges précis qui interdit le travail des enfants et certaines pratiques agricoles, peuvent vendre leur cacao plus cher que le prix fixé par le Conseil du café-cacao, soit 1 100 F CFA (1,67 euro) le kilogramme pour la campagne en cours. La prime varie entre 70 et 120 F CFA par kilo et doit être partagée entre le planteur et sa coopérative. Vu l'importance de la prime, beaucoup font du cacao certifié fictif. Si une rapide

analyse permet de vérifier la bonne qualité des fèves, il est cependant impossible d'en savoir plus sur leurs origines. Les papiers censés préciser celles-ci ont toutes les chances d'être des faux. Chez les acteurs de la filière, le terme « mafia » revient souvent pour qualifier les pratiques de certaines coopératives, qui agissent avec la complicité passive de grands exportateurs », révèlent nos confrères.

Certifier plus pour vendre plus

Tout a commencé dans les années 2000 avec l'apparition de la « certification de masse ». Depuis, « la demande mondiale de cacao certifié a explosé », constate le dirigeant d'une petite société d'exportation de cacao ivoirien, qui a voulu rester anonyme. Les grands chocolatiers mondiaux, comme Mars et Lindt, se sont engagés à n'acheter que du cacao certifié à l'horizon 2020. Dans la foulée, les volumes certifiés exportés de Côte d'Ivoire (premier producteur mondial) sont devenus gigantesques - de manière suspecte. En 2015, le pays en a commercialisé près de 600 000 tonnes, sur une production totale de 1,8 million de tonnes.

Faille chez les intermédiaires

Et dans ce business lucratif, les « traitants » jouent un rôle majeur. Ces intermédiaires, qui achètent le cacao aux coopératives ou aux planteurs pour le revendre aux exportateurs, se déguisent eux-mêmes en coopératives pour se faire certifier. Or « une vraie coopérative n'achète pas le cacao, elle le

collecte auprès de ses planteurs », fulmine Moussa Koné. Dans un rapport paru en 2013, l'association Inter-Réseaux Développement rural, qui promeut les échanges entre organisations paysannes, ONG et chercheurs en Afrique, soulignait ainsi « la soudaine accélération de la création de coopératives par des acheteurs privés, les fameux "traitants". Ils transforment leurs planteurs en membres de coopératives pour profiter de l'aubaine de la prime de certification ».

Complicité des exportateurs

L'équipe qui réalise l'essentiel des contrôles est salariée par la coopérative ou, dans notre cas, par le traitant fraudeur déguisé en coopérative. Quant aux auditeurs indépendants, mandatés par les organismes de certification, « ils s'arrangent souvent avec les coopératives. On ne les voit jamais sur le terrain », peste Diarassouba Kassim, un planteur et responsable de coopérative, membre du bureau du Synap-CI de Daloa.

« Il est facile de frauder lors de ces audits, dont la date est fixée à l'avance », renchérit le dirigeant de la grosse société d'exportation. UTZ semble avoir pris conscience du problème: depuis peu, l'organisme envoie ponctuellement, depuis les Pays-Bas, des salariés pour réaliser des inspections surprises lors des contrôles internes. Contactés, Rainforest Alliance et Fairtrade International n'ont pas souhaité répondre.

TM&Jeuneafrique.com

Sommet Afrique-Israël à Lomé
Une cinquantaine
d'entreprises
israéliennes s'annoncent

Le sommet Afrique-Israël se tiendra à Lomé dans la capitale togolaise, du 16 au 20 octobre 2017 à Lomé. A quelques mois de ce important rendez-vous, une cinquantaine d'entreprises israéliennes ont déjà manifesté leur intérêt.



Faure Gnassingbé et Benyamine Netanyahu

Dans ces entreprises israéliennes qui ont manifesté leur intérêt pour ce sommet, on y trouve dans le

secteur de l'agriculture, de l'agriTech, de la santé, des télécommunications, de la sécurité de la Cybertech et des nouvelles technologies, etc. Ces entreprises, apprend-on, proposent des solutions adaptées aux besoins des pays africains en matière de développement.

« L'ambition des organisateurs est d'impliquer le monde économique à ce rendez-vous premier du genre, car le rapprochement entre Israël et le continent passe naturellement par le développement économique », indiquent nos confrères de republicoftogo.com.

Ces entreprises participeront à une grande exposition organisée en marge du sommet qui lui sera davantage consacré aux questions politiques et diplomatiques.

TM

Finances

Le Togo émet un nouveau bon

Le gouvernement togolais a lancé la semaine dernière, un appel de fonds sur le marché communautaire de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Ce bon vise à mobiliser un montant de 25 milliards CFA.

Réalisé par UMOA Titres, cet appel de fonds est effectué par le gouvernement togolais à travers la direction du trésor et de la comptabilité publique. La date de dépôt des soumissions est fixée au 8 Février prochain.

Le dépôt se fait à travers l'application Sagefil-Umoa. La date limite est prévue pour le Mercredi 08 Février 2017 à 10h30mn TU, et la date de valeur le jeudi 09 Février 2017.

A prix multiple, ce bon connaîtra son échéance le dimanche 09 Février 2020. Il a une valeur nominale unitaire de 10 000 FCFA pour un taux d'intérêt unique de 6,00 %.

Le remboursement de ces obligations se fera en totalité le premier jour ouvrable suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement sur la base d'un taux de 6% l'an dès la première année. Selon le gouvernement togolais, ces



Yerima Mashoud Directeur du Trésor et de la comptabilité publique

obligations du Trésor vont permettre le financement de divers projets d'investissement.

Rachidou Zakari

BRVM
Coris Bank International
progresses de 65%

Cotée à la Bourse régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan (BRVM), le 23 décembre 2016, Coris Bank International (CBIBF) affichait une capitalisation boursière de 269 milliards FCFA au 31 décembre.

En une semaine de cotation, la banque d'origine Burkinabé s'est hissée au rang de la septième plus grande capitalisation de la place (voir le tableau ci-dessus datant du 31 décembre dernier). Entre la date

de cotation et le 31 janvier, l'action est passée de 30 000 à 49 500 FCFA, soit une progression de 65%. C'est du jamais vu dans un laps de temps aussi court (50 jours). Cet engouement sur le marché secondaire s'explique en

grande partie par une anticipation prochaine sur les résultats de la banque. Pour rappel, la date de jouissance des actions cédées lors de l'OPV est fixée au 1er janvier 2016, ce qui revient à dire que les porteurs d'actions seront admis aux dividendes de l'exercice 2016. Pour rappel, les résultats des 3 dernières années de Coris bank ont toujours été au dessus de 15 milliards de FCFA net d'impôts.

Ces fortes performances enregistrées à la BRVM depuis fin décembre font de Coris Bank et de ses 9 années d'âge la troisième capitalisation boursière du secteur



bancaire après la bientôt sexagénaire SGBCI (groupe Société Générale) et la panafricaine Ecobank.

A titre de comparaison, BOA Bénin, la plus grande des filiales de Bank Of Africa, présente à la cote depuis 1998, est à 169 milliards FCFA de capitalisation.

financialafrik.com

Violences sexuelles

Actes, conséquences et recours

Les rapports humains ne sont pas tout le temps le fruit d'un accord entre des personnes proches ou des partenaires. Il arrive des moments où l'on rapporte des faits que certains dénoncent et qu'on peut qualifier de viols ou de violences sexuelles. Que renferment ces termes, que dit la loi à leur propos et quels en sont leurs conséquences? Dossier Togomatin.

Un enseignant emprisonné pour viol à Bassar



Un prisonnier en cellule

Un enseignant accusé de viol en juin 2016 sur l'une de ses élèves au Lycée 1 de Guérin-Kouka (Préfecture de Dankpen) a été écroué à la prison civile de Bassar.

Plusieurs regroupements indiquent que l'enseignant mis en cause serait coutumier du fait. Le jeune enseignant aurait pour habitude de déployer tous les moyens possibles pour attirer les plus belles de ses élèves dans son lit.

Selon nos confrères de Breakingnews, l'enseignant aurait demandé sa nouvelle victime de lui ramener des livres de cours à la maison. C'est alors qu'il a pris son élève par la force et l'a contrainte à un rapport sexuel. Deux mois après l'agression sexuelle, la jeune fille a constaté qu'elle

était enceinte. Elle a informé son enseignant, auteur de la grossesse qui le traite de villageoise.

Saisie, la police de Guérin-Kouka mettra la main sur le jeune enseignant qui va finir par reconnaître les faits qui lui sont reprochés. Après des tractations menées par ses supérieurs, il finira par être libéré après 3 jours de détention.

C'est alors que certaines organisations de défense des droits des enfants installées dans la localité ont décidé de mettre la pression et ont fini par avoir gain de cause. Le présumé coupable a été déféré à la prison civile de Bassar le 15 juin 2016.

TM

Qu'est-ce que le viol ?



Illustration d'une scène de viol

Le viol est défini comme « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence,

contrainte, menace ou surprise ». L'agression sexuelle est définie comme « toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou

surprise ». Le second se distingue du premier par la pénétration, que celle-ci soit vaginale, anale ou buccale et que ce soit le fait d'un pénis ou d'une autre partie du corps (comme les doigts), mais aussi d'un objet.

Bien que l'agression sexuelle soit un délit, cela est grave. Les conséquences

peuvent être extrêmement graves dans le cas des agressions sexuelles. Ce que je cherche à démontrer ici, c'est que si vous avez été victime d'agression sexuelle, il ne faut pas « dévaloriser » votre souffrance. Celle-ci doit réellement être prise en compte...

Extrait, Sosfemmes.com

Viol et autres formes de violence sexuelle



Une femme en pleurs

L'article 87 du Code Pénal définit le viol comme le fait " d'imposer par fraude ou violence des relations sexuelles à autrui contre son gré." Cette définition ne précisant pas ce qui peut être entendu par "relations sexuelles", il est difficile de savoir pas si elle prend en compte les actes sexuels qui vont au-delà de la pénétration du vagin par le pénis tels que, la pénétration d'une femme avec d'autres parties du corps ou avec des objets, le sexe oral, le rapport anal. Conformément aux dispositions du même article, "

Tout auteur ou complice du viol sera puni de cinq à dix ans de réclusion." La peine est portée à 20 ans " (...) si les auteurs ont imposé à la victime plusieurs relations sexuelles ou encore si les violences exercées ont occasionné soit une grossesse, soit une maladie ou incapacité de travail excédant six semaines. Il en sera de même si la victime était âgée de moins de 14 ans."

L'attentat à la pudeur est défini sous l'article 84 du Code Pénal comme " (...) tout attouchement opéré contre son gré sur le corps d'autrui dans le but d'exciter les sens." Conformément à l'article 86, toute personne coupable d'attentat à la pudeur "(...) sur une

personne de plus de 14 ans sera punie d'un à cinq d'emprisonnement." La peine sera portée de 5 à 10 ans de réclusion "(...) si l'attentat a été accompagné de violences exercées par plusieurs, ou s'il est résulté des violences une maladie ou une incapacité de travail excédant six semaines." L'article 85 du même code punit l'auteur de "(...) l'attentat à la pudeur commis sans violence sur un enfant âgé de moins de 14 ans (...) d'un à cinq ans d'emprisonnement" La peine est portée de 5 à 10 ans de réclusion si l'enfant victime a été l'objet de violence ou de menace de la part du coupable.

Bien que ces violences infligent d'indicibles souffrances physiques et psychologiques à la victime, cette dernière, tout comme pour le viol conjugal, réagit par le silence, ce qui rend difficile l'appréciation de l'étendue du phénomène au Togo. Ce silence est entretenu et renforcé surtout par l'ignorance par la victime de ses droits, le sentiment de honte qu'elle éprouve, les pesanteurs sociologiques et la lourdeur de la procédure judiciaire pour des femmes qui ne disposent pas de moyens financiers pour se payer les services d'un avocat ou spécialiste de droit.

Violence faite aux femmes / Harcèlement sexuel

Phénomène connu par pratiquement l'ensemble de la communauté togolaise (88%), le harcèlement sexuel se produit partout mais, il est beaucoup plus présent dans les établissements d'enseignement, les centres de formation et sur les lieux de travail. S'il touche les deux sexes, ses principales victimes se

retrouvent essentiellement parmi les femmes et les jeunes filles. 37% des enquêtés déclarent l'avoir subi au moins une fois. Au-delà des conséquences que cette pratique peut avoir sur les victimes, elle permet à celui qui l'utilise de maintenir les victimes - qui généralement ne dénoncent pas le phénomène - en état de subordination.

A l'heure actuelle, aucune disposition législative au Togo ne traite du

harcèlement sexuel. Il faut dire qu'il y a quelques années encore, ce phénomène ne faisait l'objet d'aucune attention particulière. Il a fallu l'intervention des ONG - surtout celles défendant les droits des femmes - pour que le harcèlement sexuel soit porté au grand jour. Cependant malgré l'action de ces ONG, ce phénomène ne fait pas l'objet d'une préoccupation particulière de la part des autorités publiques.

maladie. Parfois, elles font l'objet de harcèlement ou d'abus sexuels de la part du mari ou des enfants de leur patronne.

De même que pour la violence au foyer, cette forme de violence n'est pas souvent dénoncée par peur surtout pour les victimes de perdre leur emploi, mais également en raison du fait qu'ils méconnaissent leur droit et passent la quasi-totalité de leur temps au cours

de la journée à vaquer aux occupations domestiques. Elles ne sortent que pour des tâches ponctuelles, ce qui les isole de leur communauté et de leur famille, encore que la plupart des victimes proviennent des zones rurales. Malgré l'ampleur du phénomène, le Code pénal togolais ne prévoit pas spécifiquement de dispositions relatives à cette forme de violence...

Extrait, Togo-confidentiel.com

Violence au sein de la famille



Bagarre dans une famille

Femmes battues

La violence domestique est un problème grave au Togo qui n'épargne aucune couche socio-économique ou niveau d'éducation. 85% des personnes interrogées connaissent au moins une femme qui en été victime et 52% d'entre elles en l'ont été elles-mêmes.

Au Togo, cette forme de violence est traitée comme un délit ordinaire en ce sens que le Code pénal ne prévoit aucune disposition qui traite spécifiquement d'elle. Cela dit, la sanction applicable à l'auteur d'une violence faite à une femme ne diffère pas de celle qui s'applique à l'auteur du même type de violence commise sur un homme. A ce jour, il n'existe aucun projet d'élaboration d'une loi spécifique sur la violence domestique. Certaines dispositions même du Code pénal, notamment celles de l'alinéa c de l'article 56, en excusant "les violences volontaires et homicide commis par un époux sur son conjoint et le complice de celui-ci au moment où il les a surpris en flagrant délit d'adultère" - bien qu'ils concernent les époux indifféremment de leur sexe - dans la pratique exposent plus les femmes, car la mentalité populaire et les considérations des us et coutumes font croire que seules les femmes sont coupables d'adultère.

Au Togo, l'étude a révélé que 93% de la violence domestique commise sur la femme le sont par leur époux et elle est pratiquement réglée dans le contexte familial. En effet, seulement 28% des victimes osent dénoncer le phénomène et la quasi-totalité des plaignants (86%) ont recours au chef

de famille ou au chef traditionnel. Les raisons qui conduisent à la non-dénonciation de ce phénomène sont multiples.

Les agents de sécurité de même que ceux de l'administration judiciaire ne reçoivent pas de formations spécifiques, adaptées au traitement de la violence domestique.

Le viol conjugal

La violence physique perpétrée par un partenaire peut inclure le viol et la violence sexuelle. Près de 22% des enquêtés ont déclaré avoir été victimes du viol conjugal. Les statistiques sur ce phénomène sont pratiquement inexistantes et celles que nous disposons ne traduisent qu'une infime partie de la réalité, étant donné que dans pratiquement toutes les sociétés togolaises, les relations sexuelles entretenues sous la contrainte, lorsque les conjoints sont mariés ou vivent ensemble, ne sont pas assimilées à un viol. En outre, les pesanteurs sociologiques et les tabous culturels qui pèsent sur les relations sexuelles font que la plupart des victimes éprouvent d'énormes difficultés, même de façon informelle, à dénoncer ce type de violence.

La législation togolaise ne met aucune différence entre le viol conjugal et le viol, c'est ce qui fait d'ailleurs qu'on ne parle nulle part dans les lois de viol conjugal. Même certains praticiens du droit ont du mal à accepter qu'on puisse taxer de viol, les relations sexuelles entretenues sous la contrainte, lorsque les conjoints sont mariés ou vivent ensemble.

Les conséquences de la violence envers les femmes

La violence faite aux femmes peut avoir une multitude de conséquences dévastatrices sur leur santé et leur bien-être à court et à long terme.

Les conséquences physiques et psychologiques immédiates qui affectent la femme victime de violence peuvent s'accompagner

d'une détérioration de sa qualité de vie dans son ensemble et ce, tout au long de sa vie, ce qui peut aussi avoir une incidence sur sa participation et son engagement dans différents aspects de la vie et de la société. Ces répercussions, conjuguées au geste violent en soi, peuvent avoir un effet d'entraînement sur la société dans son ensemble.

Conditions de poursuite pénale des agressions sexuelles et viols

Pour caractériser une agression sexuelle, il faut établir que l'auteur :

- a eu l'intention de commettre cet acte,
- a eu conscience d'imposer ses agissements à la victime sans son consentement.

L'absence de consentement de la victime à l'acte peut être prouvée quelles que soient les relations entre l'auteur et la victime.

Une agression sexuelle peut donc même être caractérisée entre époux, concubins, partenaires liés par un pacte civil de solidarité (Pacs) ou encore entre personnes appartenant à la même famille.

La contrainte suppose l'existence de pressions physiques ou morales et peut résulter de la différence d'âge existant entre l'auteur des faits et une victime mineure ou de l'autorité qu'exerce celui-ci sur cette victime.

Recours de la victime contre son agresseur



Des symboles de la justice

La victime a des droits et peut porter plainte contre son agresseur. Elle doit en priorité se rendre au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche et indiquer le plus exactement possible les conditions dans lesquelles elle a été agressée. Dans la mesure du possible, il est préférable que la victime ne procède à aucune ablution avant son examen par un médecin (douche, bain).

À la demande des policiers ou

gendarmes, la victime sera alors examinée par un médecin.

Le médecin doit lui dispenser tous les soins nécessaires et lui délivrer un certificat médical indiquant son état. Il sera alors conseillé à la victime de réaliser, quelques temps après l'agression, un test de dépistage de maladie vénérienne, du VIH et, le cas échéant, un test de grossesse.

Violence contre les employés domestiques

Ce type de violence touche plus de 60% des employés domestiques. Dans la plupart des cas, ces employés qui sont pratiquement des jeunes filles et femmes sont soumis à de pénibles et longues heures de travail. Par-dessus le marché, elles sont privées de salaire, de nourriture, de soins en cas de



Service & détente

Avis de décès



GNONA APEDJINO Agadjihoun Adeline épouse LAMBONI dite Tanino (DADA)
Décès survenu au CHU Campus de Lomé le samedi 21 janvier 2017 à l'âge de 74 ans.

Les familles LAMBONI et GNONA-APEDJINO
M. LAMBONI Troyenla, brigadier-chef de police à la retraite, ses frères, sœurs, leurs enfants et petits-enfants à Lomé et Toulonkartiga II
Mme LAMBONI Kondjiti Marie, épouse KPANGOU, ses enfants et petits-enfants à Lomé,
en Allemagne et aux USA
Mme LAMBONI Tani, épouse DOUKPENI, collectrice à la LONATO, son époux, leurs enfants, ses frères et sœurs à Kpébonga
Les familles parentes, alliées et amies
Profondément touchés par les nombreuses marques sympathies, d'affection et de

soutiens spirituel, moral, matériel et financier que vous leur avez témoignés lors du décès
de leurs très chère et regrettée:
GNONA APEDJINO Agadjihoun Adeline épouse LAMBONI

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après:

Vendredi 10 février 2017
18 H 00 - 21 H 00 : Veillée de prières et de chants au domicile de la défunte à Adéwi,
Maison LAMBONI près de SYLICONTO en face de la LIMUSCO de l'EPP Doumassessé 1
Samedi 11 février 2017
05 H 00 - 08 H 00 : Exposition du corps à la maison mortuaire
08 H 30: Messe d'enterrement et sortie de deuil en l'église catholique Saint Kisito de Tokoin Doumassessé suivie de l'inhumation au cimetière de Bè-Kpota N. B.: Les salutations d'usages seront reçues au domicile de la défunte après l'inhumation.

Dimanche 12 février 2017
08 h 30 : Messe d'action de grâces en la même église
Les salutations d'usage seront reçues sur le parvis de l'église après la messe.

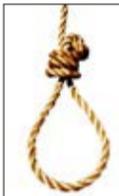
Blague: Attention chien méchant

Quand une ou plusieurs jolies filles se trouvent dans une maison, les parents écrivent souvent sur le portail : ATTENTION CHIEN MECHANT
Quelques années plus tard quand ces filles ne trouvent pas de mari, les parents effacent l'ancienne expression et réécrivent au portail: BISSAP, Jus de citron, Eau glacée en vente ici!



Blague du jour

Un homme fatigué de la vie décide d'aller se tuer par pendaison sous un mangui. Son fils cour et s'approche de lui et dit papa je viens de gagner 100 millions, je te promet que tes funérailles seront une très grande fête.



Le père lui dit imbécile détache moi vite et allons fêter ma résurrection

Tu trompes qui?

En plein sommeil, une femme crie dans son rêve "sors vite mon mari est arrivé". Son mari qui dormait à côté d'elle se réveille en sursaut et se jette par la fenêtre. Il se casse le bras et perd 3 dents avant de se rendre compte qu'il est chez lui.



Selon vous, qui trompe son prochain ? vraiment homme et femme humm!!!

Photo du jour



Donnez une légende à cette photo

Pharmacies de garde du 30 /01/ au 06 /02/ 2017

JEANNE D'ARC	(PRES DE MAROX)	22220801
ST ANTOINE	(FLEAU JARDIN)	22212964
OCEANE	(OCAM)	22226277
EMMANUEL	(KODJOVIAKOPE)	22213098
ÉCLAIR	(BE-AHLIGO)	22227511
STE MARIE	(TOKOIN-RAMCO)	22218558
LUMEN	(CASSABLANCA)	23386836
AVE MARIA	(TOKOIN-HOPITAL)	22223301
ISIS	(NUKAFU)	23369565
PAIX	(RESIDENCE DU BENIN)	22264091
HEDZRANAWOE	(HEDZRANAWOE)	22264961
AEROPORT	(SITO AEROPORT)	22262122
PHARMACIE 2000	(BE-KPOTA)	22700169
CHRIST ROI	(KAGOME)	22274666
ADIDOGOME	(ADIDOGOME)	22505485
SILOE	(APEDOKOE)	22338287
MAGNIFICAT	(SAGBADO YOKOE)	91437422
BETHANIA	(TOTSI-GBLENKOME)	22438940
NATION	(TOTSI)	22259965
CONFIANCE	(GTA)	22424381
LUMIERE	(AGBALEPEDOGAN)	22251526
LAUS DEO	(ADIDOADIN)	22251505
APOLLON	(AVEDJI)	22310107
ADONAI	(AGOE-PLANTATION)	22500405
CHARITE	(AGOE-NYIVE)	22251260
SHALOM	(AGOE-CACAVELI)	22518760
EMMAUS	(AGOE-ASSIYEYE)	22503055
ABRAHAM	(AGOE-LOGOPE)	22501000
DE L'EDEN	(BAGUIDA)	22275355
AVEPOZO	(AVEPOZO)	22270486

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Nigèr; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suice; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
EMSTOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV: Tél. 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR THIERRY CASTANET ; Tél: 90 97 15 15
DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél: 90 17 03 30
HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél: 22 61 30 63
LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30
BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72
GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss) ; Tél: 90 04 76 60
GYM FIL « O » PARC (Agoè Nyivé) ; Tél: 22 35 18 28
GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél: 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

Larry Event Day (LED)
Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel
Communication, Location d'espaces
Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscais), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél: 90 79 79 90
COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES »; Qtier : Foréver ; Tél: 90 17 03 30
COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél: 90 15 39 87
SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport) Tél: 22 40 04 99

Arts & Culture



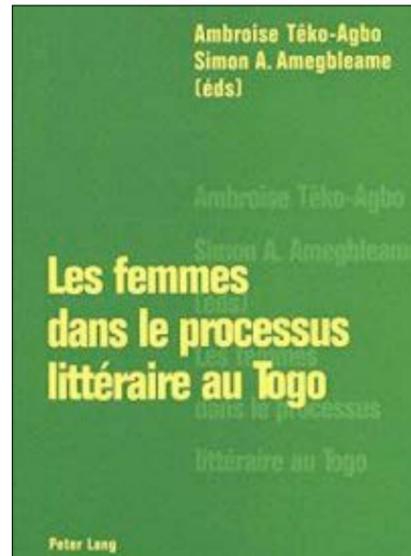
Remarques à propos de la littérature féminine togolaise

Par Kangni Alem

Le dernier travail d'envergure sur la littérature féminine togolaise remonte à 1999, et a été l'oeuvre de deux universitaires togolais, Ambroise Têko-Agbo et Simon Amegbleame. Incidemment, d'une saison à l'autre, au détour de quelque colloque, il m'est arrivé de tomber sur des communications consacrées à quelques « auteures » totalement inconnues qui ont marqué la littérature togolaise à ses débuts. C'est le cas souvent rapporté de Martha Afeweke Kwami, dont le récit « autobiographique » a été recueilli et publié par Diedrich Westermann en 1938. Première remarque: les belles-lettres de la période coloniale allemande ont toujours relevé de la sociologie de la littérature à mon sens, et jamais de la littérature proprement dite. La sociologie compile, elle essaie de montrer un processus à l'oeuvre, tandis que la littérature proprement dite montre des pratiques constantes, des constructions d'oeuvre et d'auteur. J'ai encore en tête l'excellente remarque du Professeur Anyinefa à propos du texte pionnier de Martha Kwami: « Le texte [...] est remarquable du fait qu'il s'agit de celui d'une femme et dans lequel sont déjà posés certains des problèmes auxquels font face les femmes africaines depuis la colonisation du continent. » En clair, nous disons la même chose, à savoir qu'une certaine mentalité d'époque s'exprime à travers cette prise de parole, mais à

aucun moment on ne peut considérer ce texte comme une étape importante de construction littéraire féminine togolaise. Mon point de vue serait plus détaillé, plus nuancé, lorsque j'aborderai le cas d'une auteure comme Gad Ami, qui demeure à mes yeux l'épigone du roman d'affirmation de la parole des femmes dans la littérature togolaise.

Et c'est là ma deuxième remarque: à l'origine, la littérature féminine togolaise qui a pu sembler à certains critiques comme une littérature de l'épanchement, était plutôt celle d'une affirmation, comme pour confirmer l'hypothèse que l'écrire-femme (concept emprunté à Béatrice Slama) reste au fond un projet de subversion. Étrange héritage de Gad Ami date de 1986, bien avant Le Crime de la rue des notables de Ekué Akoua Tchotcho (1989), Mosaiques africaines de Rita Amendah (2003), Une longue histoire de Jeannette Ahonsou (2004), ou encore les textes d'Anaté Koumealo ou de Fatou Biramah, de Lauren Ekué, sur lesquels je reviendrai dans les chroniques ultérieures. Étrange héritage s'adresse à un homme (« Désiré, mon bonheur était d'avoir rencontré ton père... »), mais parle de ce qui se passe dans le cœur d'une femme passionnément amoureuse, qui ne reculera pas devant les pratiques les plus occultes pour contraindre son amant à partager sa flamme. En toute honnêteté, puisque la vie comme l'amour, dans sa vision du monde, relève d'un combat. Les péripéties de la fin de ce roman se suivent



La couve de l'oeuvre de Têko-Agbo

et restent logiques: l'amant meurt dans un accident de voiture, la narratrice, folle de douleur, en vient à s'attribuer la responsabilité de l'accident, tente de se suicider, échoue, et finit dans un asile psychiatrique. Gad Ami demeure l'auteur d'une oeuvre unique, néanmoins suffisamment ouverte à une analyse diversifiée. La prise de parole féminine dans ce roman sentimental est nue, sans fard aucun. La même caractéristique que l'on retrouvera chez des auteurs comme Ahonsou, Biramah et Lauren Ekué.

(A suivre...)

Littérature

La seconde oeuvre de Gbati Gmadjom dédicacée

L'essai « La passionnante histoire du football togolais » de Juan-Carlos Gbati Gmadjom a été dédicacé le 1er février dernier à Lomé. Au cours de la présentation de l'oeuvre, un hommage a été rendu à Kodjovi Obilale, ancien gardien, blessé il y a 7 ans lors de l'attaque du bus des Eperviers à Cabinda.

Édité aux éditions Awoudy et préfacé par Edem Kodjo, l'oeuvre retrace l'histoire du football togolais, des clubs et des instances sportives. Composé de 247 pages, l'ouvrage raconte avec rythmes, témoignages et anecdotes la vie du ballon rond togolais qui fait environ un siècle. Avec un style simple, Gbati Gmadjom fait découvrir des périodes clés du football. Dès 1907, on jouait au football au Togo et 13 ans plus tard apparaissaient les

premiers clubs comme l'Union sportive du Togo et Naval. Après la première guerre mondiale, d'autres clubs comme "Down the Lion, Heroes, Invincibles et Energetics ont vu le jour, selon le livre. On apprend également que la Fédération togolaise de football (FTF) fut créée en 1960 à la suite du Comité National Olympique Togolais (CNOT).

Rappelons que le championnat togolais fut longtemps dominé par les clubs Etoile filante, Modèle et Essor de Lomé. « Le Togo a toujours eu de grandes sélections nationales et a participé pour la première fois à la Coupe d'Afrique des nations en 1972 », a rappelé l'ancien Premier ministre, Edem Kodjo. L'auteur prépare déjà une suite qui sera cette fois consacrée à l'époque actuelle avec ses espoirs, ses joies et ses crises. Il est à relever que le football togolais a traversé des difficultés ces dernières années.

Selon l'auteur qui prépare déjà une suite de l'oeuvre qui sera, cette fois consacrée



Juan-Carlos Gbati Gmadjom

à l'époque actuelle avec les différentes péripéties qui la caractérisent, ce livre devrait constituer un document de référence pour les générations présentes et futures.

Juriste de profession, Gbati Gmadjom est un mordu de la plume et a déjà sorti en 2012 son premier roman intitulé « N'taaba ».

Christelle Agnindom (stagiaire)

Religion / Couvents vaudous

Les autorités traditionnelles d'Aného et d'Afagnan sensibilisées

Des chefs de cantons et des prêtres vaudous des préfectures du Bas-Mono et des Lacs ont été sensibilisés sur le recensement des couvents vaudous et des enfants internés de la région Maritime le 02 février dernier. La visite a été effectuée par la délégation du bureau exécutif de la Fédération Nationale des Cultes Vaudous et des Traditions du Togo (FNCVTT).

Ce projet de recensement des couvents et enfants internés, initié par la FNCVTT avec l'appui financier de l'UNICEF vise à connaître le nombre exact des couvents vaudous, des prêtres traditionnels installés dans la région afin d'établir des fichiers cantonaux, préfectoraux et régional et d'identifier les enfants internés pour procéder à temps à leurs cérémonies de libération afin

qu'ils puissent retourner à l'école ou à l'apprentissage. Il s'agit de promouvoir l'éducation et la possibilité d'apprentissage aux enfants. A travers ce projet, la FNCVTT entend également promouvoir les droits et la protection des enfants.

La rencontre a permis à la délégation d'étudier avec les participants, les conditions dans lesquelles les couvents vaudous et les enfants

internés seront recensés en vue de la réussite du projet. Il a été retenu que les opérations de recensement, placées sous le contrôle des autorités locales, débiteront courant février dans la région Maritime.

Le président de la FNCVTT, Hounougan Atchinou Kokou Messan Sotore a indiqué que la préfecture des Lacs et particulièrement la commune d'Aného constitue une zone spéciale pour le culte vaudou. Messan Sotore a appelé à la solidarité, à l'unité et à la compréhension mutuelle entre les chefs traditionnels et des prêtres vaudous pour taire les divergences.

TM & Atop

Lire

“Je serai avec toi
Quand les étoiles
scintillent dans le ciel,
Et que la lune baigne la
Mer
Du flux d'argent de sa
lumière

Je serai avec toi
Je serai avec toi
Qu'il fasse jour ou nuit;
Que les cieux
Soient déchirés en deux
Et que les larmes
embrument nos yeux
Je serai avec toi
Quand les orages
Soulèvent les vagues
Et ploient le seuil jusqu'au
sol

Je serai avec toi
Dans la fournaise ou dans
la tornade

Je serai avec toi
Qu'il fasse clair ou
sombre,
Le jour ou la nuit,
Quand s'appesantit
l'angoisse
Que tu sois loin,
Ou que tu sois près,

Je serai avec toi.
Quoique nous soyons
séparés
Pour des jours,
Ou que nous allions
Ne laisse pas les peines de
la vie
Mordre ton cœur
Je serai avec toi
A travers la gloire ou la
calomnie

Je serai avec toi
Lorsque le dernier souffle
de vie
S'échappera de mon corps,
vieille carcasse
Condamnée à pourrir
après un mortel combat;
Quand nous aurons fini
notre temps
Et traversé la rivière de la
vie
Laisant derrière nous
notre or et notre argent
Parents, amis et regrets,
Pour rejoindre le
souterrain bercail
Je t'attendrai encore”

Je serai avec toi.

Extrait de *Africa Speaks*,
Michael Francis Dei-
Anang (1),

Michael Francis Dei-
Anang, (1909-1977), est
un poète, dramaturge, ro-
mancier ghanéen. Il a servi
dans plusieurs ministères
pendant la période colo-
niale et post-coloniale
au Ghana. Il était l'un des
principaux Secrétaires du
Président Kwame Nkru-
mah. Il a été arrêté et dé-
tenu pendant deux mois
après le coup d'Etat qui a
renversé Nkrumah le 24
février 1966.



CAN 2017

Le Cameroun bat l'Egypte en finale et remporte le sacre

Le Cameroun remporte son cinquième titre de champion d'Afrique en battant l'Egypte hier en finale de la CAN 2017. C'est sur un score de 2-1 que les Lions indomptables ont crucifié les Pharaons au terme d'un match riche en suspense, en surprise.



L'équipe du Cameroun championne d'Afrique

Le Cameroun est champion d'Afrique. Un sacre que les « Lions indomptables » ont arraché après avoir pourtant été menés au score et après avoir souffert. La faute notamment au milieu de terrain égyptien Mohamed Elneny, qui effectuait son grand retour de blessure, ce dimanche soir.

Après une blessure qui a occasionnée la sortie prématurée d'Adolphe Teikeu, Ondoa et ses partenaires n'étaient pas encore au bout de leurs peines. Dix minutes plus tard, le défenseur Adolphe Teikeu, doit céder sa place à Nicolas Nkoulou, à cause d'une blessure (32e). Le plus expérimenté des joueurs camerounais, remplaçant depuis le

début de la compétition, en profite toutefois pour effectuer une entrée pleine d'envie. C'est ainsi avec une rage folle qu'il vient égaliser d'un coup de tête sur un centre de Benjamin Moukandjo à la 58e minute.

Un autre remplaçant revancharde concrétise ensuite la domination camerounaise, désormais écrasante. A la 88e minute, l'attaquant Vincent Aboubakar, entré à la pause, résiste en effet à la charge de trois défenseurs et trompe Essam El Hadary, le gardien de but adverse de 44 ans, avec une reprise de demi-volée à la 88e minute.

TM

A.G. du Club Okiti Yentoumi Akanava Daniel élu président

Le club Okiti de Badou a tenu son Assemblée générale extraordinaire le 28 janvier à Badou. Le député Yentoumi Kossi Akanava a été élu président du Club à l'issue de l'assemblée.

Le nouveau bureau a pour mission principale de faire monter le club en première division (D1). Il devra aussi aménager le stade municipal de Badou pour son homologation, afin de permettre à la préfecture de disposer d'au moins deux terrains praticables de football. Cette assemblée a permis aux congressistes, d'adopter les rapports d'activités, financières et morales du comité de crise dirigé par Abotsi Innocent. Selon ces rapports, le bureau a pu, grâce à l'appui des cadres du milieu et des bonnes volontés, amener Okiti FC de Badou à occuper le 7e rang avec 12 points sur 11 équipes en phase-aller de la saison 2016-2017 du championnat national de la D2. Il ressort également

de ce rapport que grâce au soutien financier de la Fédération Togolaise de Football, le comité a pu couvrir les déplacements des joueurs et de leur entraîneur.

Cette élection intervient après 90 jours de travaux du comité de crise. Le nouveau bureau compte 13 membres. Il est présidé par le député Yentoumi Kossi Akanava Daniel et un président d'honneur, le ministre Kwadjo Fiatuwa Sessenu.

Pour le bon démarrage des activités du club, le nouveau président a mis à la disposition du bureau un chèque de 5.000.000 de francs CFA.

TM & Atop

CHAN 2018 / Tirage au sort

Le Togo joue en juillet

La Confédération africaine de football (CAF) a procédé vendredi dernier au Gabon, au tirage au sort des éliminatoires de la 4e édition du Championnat d'Afrique des nations (CHAN), prévue en 2018 au Kenya. 49 pays sur les 54 membres de la CAF prendront part aux éliminatoires.

L'édition 2018 de cette compétition réservée aux joueurs évoluant sur le continent a enregistré un recours de participation, puisque 49 des 54 pays membres de la CAF se sont engagés dans les éliminatoires. Seuls le Cap Vert, la Centrafrique, l'Erythrée, le Tchad et la Tunisie manquent à l'appel.

Selon l'instance continentale, la Tunisie, victorieuse de la 2e édition en 2011 au Soudan, a renoncé cette année en raison d'un calendrier hyper chargé. En revanche l'Egypte, qui ne s'était jamais engagée jusque-là, est bien présente.

La phase finale du CHAN regroupe 16 équipes ainsi réparties : 15 issues des 6 zones des éliminatoires et le pays organisateur, le Kenya pour l'édition 2018.

Logé dans la Zone Ouest B (3 qualifiés), au premier tour, la sélection nationale locale des Eperviers se mesurera avec le Bénin, d'abord à Lomé, avant d'aller à Cotonou. Les deux rencontres vont se dérouler en juillet prochain. Au second tour, le Togo affrontera le Nigeria en août



2017. Ce duel donnera le passeport au vainqueur pour le CHAN 2018 au Kenya.

Le Championnat d'Afrique des nations (CHAN) est une compétition internationale de football en Afrique, organisée par la Confédération africaine de football (CAF) tous les deux ans en alternance avec la CAN, dont la particularité est que seuls les joueurs évoluant dans un club de leur pays peuvent y participer. L'objectif visé par la CAF est de créer une belle vitrine pour les footballeurs des championnats africains et donner aux joueurs locaux une chance de se au niveau faire reconnaître sur le plan international.

Elom

Première ligue anglaise

Diego Costa craque pour les millions de dollars d'un club chinois

Son transfert a été bloqué en janvier par les Blues, en pleine course vers le titre, mais l'international espagnol aurait déjà accepté l'offre mirobolante d'un club chinois non-identifié...



Diego Costa

Diego Costa a fait ses valises. Il est sur le départ... L'international espagnol "n'en peut plus de Chelsea", selon Cadena Ser. A tel point qu'il voulait déjà quitter Londres en janvier, mais le club a empêché un départ vers la Chine. Antonio Conte, on peut le comprendre, ne voulait pas perdre son meilleur buteur en pleine course au titre.

Le transfert aura donc lieu l'été prochain. Reste à savoir comment va se comporter le joueur d'ici là. D'après le média espagnol, Diego Costa a déjà accepté l'offre des

Chinois. Il fait donc partie de ceux qui quittent les grands championnats contre un salaire de... 30 millions d'euros par an, soit un incroyable 600.000€ par semaine.

Il se murmure que Chelsea aussi va toucher le pactole, soit 85 millions d'euros, pour laisser partir son attaquant. On ne connaît pas l'identité du club acquéreur, mais ils sont visiblement plusieurs à avoir des ressources inépuisables pour faire signer des grands noms du foot (et pas seulement des joueurs en fin de carrière).

rtlSport

Mesures de la HAAC

Bientôt, fini les affichages publicitaires anarchiques

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) veut mettre fin aux affichages anarchiques au Togo. Au cours d'une conférence de presse tenue le jeudi 02 février à son siège à Lomé, l'institution a abordé plusieurs sujets liés au respect du code de la presse et de la déontologie, aux affichages publicitaires sans autorisations, au renouvellement de dossiers de certains organes audiovisuels.



Pitang Tchalla lors des échanges avec la presse

Non respect de cahiers de charges, déontologie, carte de presse... c'est en gros les sujets qui ont meublé cette conférence de presse qui a vu la présence de plusieurs journalistes à la salle de conférence de la Haac.

« Nous devons nous engager à passer à la vitesse supérieure afin de préserver notre secteur des dérives suicidaires, imposer la déontologie et les règles de notre métier dans l'intérêt du vivre ensemble. Les calomnies, la désinformation, les accusations sans preuves, les attaques à la vie privée doivent cesser », a déclaré Pitang Tchalla, le président de l'institution.

Affichages publicitaires sans autorisation

Selon la loi en vigueur au Togo, toute annonce doit avoir l'autorisation de plusieurs institutions dont le ministère de l'administration territoriale et la haac, avant toute diffusion. Cependant, on remarque que beaucoup d'affiches publicitaires et d'annonces sont publiées sans

l'autorisation des institutions régulatrices.

« Malgré la sensibilisation de la nouvelle mandature de la Haac depuis sa prise de fonction en juin 2016, les médias publics et privés, écrits et audiovisuels, continuent de diffuser ou de publier des annonces au mépris des obligations et autres dispositions réglementaires », a expliqué M. Komla Agbeka, membre de la Haac.

Projet de fermeture de certains médias

La conférence de presse a également traité du projet de fermeture de cinq organes à savoir Lcf, city Fm, radio la voix de Vo, Radio Dawul, et Radio Badou. Il leur est reproché de ne pas remplir les conditions requises pour leur création.

En ce qui concerne la Radio City fm, et la télévision Lcf, la haac a demandé à ses responsables de régulariser leur situation avant le 05 février. Passé ce délai, Lcf et City Fm devront être fermés.

R.Z.

Hôtellerie

Radisson Blu donne un cocktail en l'honneur de ses clients

L'hôtel Radisson Blu 2 février a offert un cocktail à ses clients, le jeudi 02 février dernier dans ses locaux à Lomé.



Les clients et personnels lors du cocktail

Dans une atmosphère détendue et festive, les premiers responsables et les clients de l'hôtel Radisson Blu 2 février ont échangé autour de quelques verres et des pâtisseries.

Tour à tour, le directeur commercial de l'hôtel Messan Serge et son

savent faire ».

2 février

Offrir un cocktail un 2 février n'est pas anodin. Le 2 février est une date anecdotique de l'histoire du Togo. Radisson Blu qui s'appelait auparavant 2 février, était le symbole



Messan Serge et quelques membres de son équipe

directeur général Fernando Gruenberg-Stern ont remercié les participants d'avoir cru en eux et d'avoir choisi leur structure. Selon Fernando Gruenberg-Stern, ce cocktail a pour objectif de « montrer à leurs clients ce que son équipe et lui

d'un Togo libre, indépendant et moderne. C'est en effet à cette date que le pays avait nationalisé la société chargée de la production de son phosphate.

Rachidou Zakari

Concours « message de Noël »

La compétition au rythme de Téré-téré

La 12ème édition du concours « message de Noël » a été lancée le jeudi 02 février dernier à Lomé. C'est une initiative de Nana Média Culture qui veut à travers ce concours promouvoir la culture de l'excellence et la citoyenneté.

Placée sous le thème « engageons nous pour une citoyenneté participative », le concours message de Noël édition 2017 est ouvert sur toute l'étendue du territoire et les enfants vont travailler jusqu'au 30 octobre prochain pour déposer les œuvres et à partir de novembre, ils auront à faire les finales dans les différentes régions du Togo.

Chaque enfant présentera donc un message en français ou un dessin sur les actions à entreprendre individuellement et collectivement par chaque catégorie de décideur (président de la république, assemblée nationale, société civile...) pour que l'enfant puisse adopter un comportement civique. Les enfants écriront des poèmes, des slams, composeront des chansons au rythme de la chanson titré Téré-téré de Toofan.

« A travers ce concours, nous voulons cultiver une valeur principale, celle de l'appartenance à une même nation, à la notion de l'excellence » a indiqué Ferdinand Affognon, le directeur général de Nana Média Culture, structure organisatrice du concours message de Noël. En ce qui concerne le rythme Téré-téré, Ferdinand Affognon a laissé entendre que cette chanson qui est



Les enfants lors d'un lancement

d'actualité est aimée et chantée par tous les enfants cela leur serait donc plus facile de composer à ce rythme. Les grands écoles et universités sont également associées « pour qu'ils élaborent un des projets sur le thème choisit lors de leurs semaines culturelles ».

Rappelons que plusieurs autorités

dont le ministre de la communication des arts de la formation civique et du sport Guy Lorenzo ont pris part à cette cérémonie de lancement. Guy Lorenzo a félicité les initiateurs de ce projet avant d'indiquer que le ministère accompagnera l'événement.

Elom H.

AG Partners 
 agence conseil en communication

Publicis Africa Group

Stratégie de communication
Organisation d'événements
Conception de spots

Achat d'espace
Edition
Conception et création
Relations presse et RP

AG Partners Togo BP.30117 Lomé - TOGO Tél. +228 22 20 49 15 Fax. +228 22 20 49 16
 lome@ag-partners.com - 254, Rue Amoussimé Tokoin Casablanca - RC 200680555 - NIF 521174 Q